

Fiche liaison IEN/Ecoles n°2

E-Lettre septembre 2021

**A faire émarger par tous les enseignants (document du directeur).
A diffuser par le directeur à chaque enseignant sur sa boîte académique.
Les documents sont à votre disposition sur le site de la circonscription**

Aux directrices et directeurs,
Aux enseignantes et enseignants,
Aux psychologues,
A l'enseignante référente,

Le 21 septembre 2021,

Vous avez repris le chemin de l'école en accueillant tout d'abord, les élèves avec leur famille. Cet accueil individuel a été une réelle réussite. Celui-ci a permis, au regard de vos retours :

- de mieux connaître l'élève, plus tôt dans l'année ;
- d'avoir des échanges fructueux avec les familles (regard du parent porté sur son enfant, renseignements sur l'environnement familial...)

Cet accueil pourrait être renouvelé dans les années à venir.

Vous êtes depuis lundi 20 septembre en présence des élèves de votre classe par groupe de 5 élèves, sous la forme d'une rentrée échelonnée telle qu'on la pratique en maternelle, depuis plusieurs années. Certains ont dû prendre des groupes en charge, le mercredi matin ou des après-midi, après accord de la municipalité.

Dans l'ensemble, ces modalités vont permettre à tous les élèves de rencontrer l'enseignant de la classe, durant la semaine.

Je vais préciser dans l'écrit ci-dessous, les attendus dans le cadre de la continuité pédagogique.

Auparavant, une information : compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le secrétaire général en lien avec les instances nationales et académiques nous informe que **l'accueil présentiel intégral des élèves devrait s'effectuer à partir du lundi 27 septembre, les élèves de TPS compris. La restauration serait soumise au niveau 4 du protocole. Le conseil de défense qui a lieu demain le 22 septembre pourrait entériner ces décisions.**

I. Organisation de l'enseignement hybride et plan de continuité pédagogique

Cette situation si particulière « **d'enseignement hybride** » depuis le 20 septembre peut se reproduire à tout moment de l'année (si une classe doit être fermée pour cause de cas COVID dans la classe, si la situation sanitaire se dégrade...)

Pour analyser dans le cadre de votre enseignement en distanciel, vos dispositifs, vos besoins et ceux des élèves, vos difficultés et celles des élèves, les enseignants doivent remettre à leur directrice, à leur directeur :

- **Le retour par classe de l'enquête numérique** (fiche enquête classe-enseignant) ;
- **L'organisation des temps d'échanges en distanciel sur la semaine, en fonction des moyens à disposition des enfants, des familles et des enseignants.**
- **En fin de semaine, un bilan sera nécessaire par rapport au distanciel : vos retours sur cette continuité pédagogique, sur le suivi ou pas des élèves, sur la qualité du travail effectué par vos élèves...**

Il est indispensable que ce retour fasse l'objet d'un temps de concertation en équipe. Vendredi 24 septembre, après-midi pourrait être consacré à ce bilan, au niveau de l'école.

Vous trouverez ci-joint le document intitulé « **Quelques pistes et repères pour le plan de continuité pédagogique** » établi par les conseillères de la circonscription.

II. Les évaluations nationales

Dans le contexte qui est le nôtre il a été demandé au ministère un délai pour la passation des évaluations dans la mesure où l'accueil des élèves à partir du 20 septembre se réalisait en petits groupes.

Je vous confirme qu'il convient dans un premier temps, de rassurer, d'explicitier aux élèves et aux familles les enjeux de ces évaluations repères.

Les infographies, les supports vidéo à disposition sur le site de l'éducation nationale sont de bons outils pour appuyer votre démarche.

Au regard du temps dédié à cette passation, les prochaines semaines permettent d'évaluer sans aucune tension. La passation pourra s'effectuer jusqu'au 9 octobre et la saisie des résultats pourra être enregistrée jusqu'au 16 octobre.

Les codes d'accès à la plate-forme vous parviendront aujourd'hui, au plus tard demain. Soyez SVP, attentifs au message.

Plusieurs interlocuteurs peuvent vous aider concernant à l'accès de la plate-forme si nécessaire:

- La Foire Aux Questions
- Le conseiller pédagogique de pôle enseignement numérique
- Le service du Rectorat- DSI

Les livrets seront livrés dans les écoles à partir de jeudi 23 septembre.

Un conseil de cycle 2, CP-CE1-CE2, doit être programmé pour l'analyse en équipe des évaluations durant cette première période. Les dates de celui-ci sont à transmettre au plus tôt afin que l'équipe de circonscription puisse se joindre à vous, pour analyser les résultats.

La restitution individuelle des résultats à la famille a fait l'objet de modifications dans la présentation et devra être programmée au retour des vacances de la Toussaint.

Nous sommes dans l'attente des dates de l'évaluation départementale en mathématique en CM1.

III. Planification des APC et autres informations

Les activités pédagogiques complémentaires ou APC : débuteront à partir du 4 octobre.

En première période : les APC pourraient prendre la forme **d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage**. On sait que la période de vacances suivie de cette rentrée qui a été repoussée va creuser l'écart entre les élèves fragiles et les autres. Ce sont eux qui devront être pris en charge prioritairement.

Un temps de concertation en équipe permettra de définir les élèves pris en charge pendant cette période. Le RASED pourra être associé à ces temps de concertation. **Cette aide sera massée :** les mêmes élèves sont concernées, les deux jours de la semaine. Concernant le type d'aide pendant cette période, **les priorités académiques sont la lecture et la compréhension, la résolution de problèmes.**

Les membres du RASED sont intervenus les années précédentes sur ces priorités, notamment dans le domaine de la fluence. Les APC peuvent permettre de développer, avec l'enseignant de la classe, ces aides en lecture. Les recherches conduites en sciences cognitives montrent l'influence déterminante de la qualité du décodage sur la compréhension. Lorsqu'il est insuffisamment automatisé, le décodage représente une opération coûteuse et contraignante qui prive des élèves de leurs ressources intentionnelles au détriment des traitements cognitifs de haut niveau permettant l'accès au sens.

Les APC pourraient se décliner de la manière suivante durant cette période :

- CP : entraînement phonologique ;
- CE1-CE2 : décodage et automatisation/ compréhension des situations problème
- CE2-CM2 : lecture-compréhension (développer la reformulation à l'oral) – décodage/ compréhension des situations problème

En maternelle : les prises en charge pourraient s'effectuer dans un premier temps, de la manière suivante :

- TPS-PS : accompagnement sur les temps de restauration, développer le langage en situation
- MS-GS : ateliers de langage à partir des analyses et des progressions du **guide sur le vocabulaire**

Les périodes suivantes : durant la première période, les concertations permettront aux équipes, d'établir de nouveaux projets APC.

L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres. Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Le plan de formation vous parviendra au plus tard en début de semaine prochaine. Chaque enseignant recevra sur sa boîte académique, les convocations aux animations pédagogiques et aux stages. Veuillez à consulter vos boîtes académiques. Le plan de formation sera déposé sur le site de circonscription.

Les élections de parents d'élève : Dans le cadre de l'organisation des prochaines élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles qui se dérouleront le **vendredi 8 octobre ou le samedi 09 octobre 2021**, la note relative au déroulement des opérations de vote dans vos établissements a été mise en ligne sur le site de circonscription. Mme Crestor-Duvigneau est en charge de ce dossier au niveau académique, pour tout renseignement complémentaire.

Les directeurs devront me renvoyer, courant semaine prochaine, la planification pour la **première période de l'année :**

- Des conseils de maîtres : date et points à l'ordre du jour (qui peuvent être modifiés, en fonction des évènements)
- Des conseils de cycles : date et points à l'ordre du jour (qui peuvent être modifiés, en fonction des évènements)
- Des conseils d'école : date et points à l'ordre du jour (qui peuvent être modifiés, en fonction des évènements)

Les retours des projets d'école s'effectueront durant cette première période.

Joëlle REVERTEGAT

QUELQUES PISTES ET REPERES POUR LE PLAN DE CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique, l'enseignement « hybride » a été préconisé au niveau académique.

Que prévoir dans l'organisation pédagogique ?

La planification des cours, devrait en effet permettre une articulation efficiente et effective entre présence et distance des élèves grâce aux diverses modalités à disposition :

- Au moins 1 séance en contact vivant avec le groupe accueilli
- Une proposition de plan de travail en autonomie pour la maison avec l'accompagnement des parents (emploi du temps journalier remis à l'élève et aux familles, activités...)
- Le contact régulier avec les familles (voie téléphonique, envoi de courrier électronique et de messages par SMS ou WhatsApp)
- L'utilisation efficiente des ENT pour la mise en place de classes virtuelles (par exemple la demi classe ou le groupe de différenciation pour approfondir les objectifs d'enseignement et fédérer le groupe classe pour une meilleure reprise)

Quel accompagnement et où trouver des ressources et informations supplémentaires pour la mise en place du plan ?

L'équipe de la circonscription se tient disponible pour accompagner la mise en place du plan de continuité pédagogique dans les différentes écoles maternelles et élémentaires.

Exemple de mise en œuvre:

-Une séance d'apprentissage en présentiel (un seul objectif par séance bien explicité aux élèves) suivi d'une ou deux activités que les élèves pourront reproduire à la maison pour s'exercer.

-De courts moments en distanciel avec deux ou trois groupes d'élèves ou le groupe d'élèves en différenciation pour garder le lien, vérifier la compréhension de certaines consignes avec les enfants, les parents, 15 min maximum, par exemple l'après-midi en adoptant une démarche d'enseignement explicite (vidéo,)

-Un plan de travail en distanciel :

1. Être précis au travers d'un cadre de travail clair et annoncé : un code couleur pour les difficultés, une cadence, une durée.
2. Adopter une structure répétitive dans les séances que les enfants devront suivre à la maison: une introduction, deux activités pas plus, une conclusion. (Exemples au cycle 2, les activités de lecture/écriture ; des activités ludiques de manipulation avec des bouchons pour construire les premiers faits numériques, ...)

3. Calibrer et limiter le temps de travail de l'élève, en prévoyant une planification sur la semaine avec des exercices diversifiés ludiques en alternance avec des activités connectées (par exemple, deux activités connectées avec son groupe + l'enseignant par semaine, l'après –midi).
4. Limiter les outils numériques : utiliser de manière récurrente un ou deux outils de manière à familiariser les enfants et les familles quand cela est possible.
5. Utiliser le levier de l'évaluation formative, qui permet la différenciation et l'ajustement de son action.

Des ressources sont accessibles

Sur les sites institutionnels avec les liens suivants :

<https://eduscol.education.fr/1989/continuite-pedagogique-dans-le-premier-degre>

<https://eduscol.education.fr/2671/conduire-une-classe-virtuelle-avec-le-cned>

Sur le site de la circonscription avec les liens suivants :

<http://ste-anne-marie-galante.ien.ac-guadeloupe.fr/>

<http://ste-anne-marie-galante.ien.ac-guadeloupe.fr/category/pedagogie/ressources/>

L'équipe de circonscription [Ste-Anne/Marie-Galante](#)